Ecole de Musique

Bilan d'activités 2022-2023

Maison des Jeunes et de la Culture
15 rue Clémence Isaure – BP 06 – 82600 VERDUN-SUR-GARONNE

Page 2-5
Bilan d'activités 2022-23

Page 6-10
Bilan des Effectifs 2022-23

Page 11
Tarifs Droits d'inscriptions et Coût de scolarité par élève

Page 12-13
Liste des enseignants

Page 14
Bilan et Compte de Résultats

Page 15-26
Présentation Etablissement - Evaluation de l'ancien projet

Page 27-36
Projet d'établissement - Règlement intérieur

Bilan d’activités saison 2022-2023

Voici la première saison de retour à la normale après le Covid. Quelques précautions sanitaires étaient encore en place à la rentrée de septembre 2022 et elles ont été progressivement levées en suivant la réglementation préconisée par la préfecture au sein de notre établissement de la MJC.
Ceci nous a permis de réaliser plusieurs projets musicaux où les élèves ont pu enfin s’exprimer sur scène.
La fin de la saison a été marquée par un changement de Direction.
Nous avons, néanmoins, grâce à l’équipe pédagogique, maintenu nos engagements (concerts, administratifs, réinscriptions, etc …). Une nouvelle Direction a été mise en place pendant l’été, prête à fonctionner pour la rentrée de septembre 2023.
C’est à ce moment-là que la décision a été prise d’établir un nouveau projet d’établissement, qui suppose l’implication de toute l’équipe pédagogique, au cours de la prochaine saison 2023/2024.

Une nouvelle fois, la musique, le partage et le plaisir étaient présents.

La capacité d’adaptation de l’équipe enseignante, ainsi que celle de nos élèves fut une nouvelle fois au rendez-vous.

Les concerts programmés ont pu enfin avoir lieu ! Une bouffée d’oxygène pour nos professeurs et nos élèves !

Concert sous la Halle juin 2023

Les objectifs de l'école de musique

Permettre au plus grand nombre de Verdunois et d'habitants du canton d'accéder à un apprentissage de la musique complet et de qualité. Participer à la vie du village par des actions appropriées. Bâtir une "vie" de l'école de musique. Faire en sorte qu'élèves et professeurs puissent se réaliser et aller au bout de leurs possibilités, petites et grandes.

Les chiffres 2022 - 2023

- **147 élèves**
- **13 professeurs pour 115 h hebdomadaires**
- **14 instruments enseignés** (Batterie, clarinette, chant, Flûte traversière, guitare acoustique/électrique, guitare basse, ukulélé, hautbois, piano, saxophone, trompette, trombone, violon, violoncelle).
- **9 ateliers** (la chorale Enfants, la chorale Ados, l'atelier Chant adulte, l'orchestre Junior, l'orchestre A440, l'orchestre à Cordes, 2 groupes de musique actuelle et l'ensemble de Cuivres).

Les changements rentrée 2022

L'arrivée de TAN Xiao En (professeur de violoncelle).
L'arrivée de ESPAGNET Robin (professeur de guitare à la place de BIDARD Loucas qui continue de faire les 2 ateliers de Musiques Actuelles).

Les Manifestations de l'école de musique 2022-2023

Décembre
Audition des classes de tous les instruments de l'école de musique
Mars
Vernissage avec nos grands élèves en préparation pour passer le Brevet Musical Département
Concert des Deb's
Avril
Concert « Arts hors les murs »
=> 21 avril vernissage Ensemble de cuivre
=> 22 avril Chorale enfants et chorale ados
Juin
Concert « Le grand Mix » à Montauban
Concert à l'Arboretum de la Bergerette à Saint-Sardos
Semaine de concerts (autour de la fête de la musique)

Concert juin 2023

Concert à l'église juin 2023

Nos Objectifs pour 2022/2023 :

Il est essentiel pour nous à présent de recréer du dynamisme et de la vie au sein de notre école de musique. La cohésion et les pratiques d'ensemble ont été fortement impactées par l'impossibilité de pratiquer au vu des restrictions sanitaires.

Il est donc primordial pour nous de tisser un nouveau lien pour ressouder tous les élèves de l'Ecole de Musique.

Groupe musiques actuelles sous la halle juin 2023

Ensemble saxophone juin 2023

Il a fallu que nos élèves se réapproprient la scène et le jeu devant un public.
Mais quel plaisir !

Nous avons privilégié les petites auditions, les concerts en petit comité afin de « relancer la machine » en douceur.

Ensemble de cuivres juin 2023

Bilan des effectifs 2022-2023

NOM	PRENOM	C. post	Instr1	Instr2	Atelier	FM	Pratique Collective 1	Pratique Collective 2
ABENNA	Yasmine	82600	Violon				ChoraleAdos	A440
ABENNA	Inès	82600	Piano			BMD	ChoraleAdos	
ABENNA	Sarah	82600	Piano			FM4	ChoraleAdos	
AMAT	Aline	82602	Violoncelle					
AMAT	Léon	82600	Piano			FM4		
AMAT	Garance	82601	Eveil					
AMAT	Eliane	82600	Alto			FM5	OJ	Cordes
ANDREU PARGALA	Charline	82170	Eveil 1					
ARROUY-DUCROS	Gabriel	82600	Guitare			FM3	ATG	
ARROUY-DUCROS	Valentine	82600	Piano D				A440	
BACHELIER	Robin	82600	Saxophone			FM2	OJ	
BACHELIER	Paul	82600	Saxophone					
BACHELIER	Marius	82600	Eveil trompette					
BADER	Gaëlle	82600	Piano			FM4	OJ	
BADER	Lou	82600	Saxophone			FM2	OJ	
BADER	Alexia	82600	Clarinette			FM5	A440	
BARRES	Arthur	31480	Batterie			FM1MA		
BARRES	Eloïse	31480	Trompette	Piano				
BARTHES	Charlotte	31330	Violon			FM1	ChoraleE	
BARTHES	Apolline	31330	Clarinette			FM3	OJ	
BELVEZE	Jao	82170	Violon			FM2	ChoraleE	
BENAYOUN	Anouk	82170	Eveil 2					
BONNEFOUS	Laurence	82370			LBC			
BOUGAULT	Romane	82600			ChoraleE			
BOUYS	Aaron	82170	Batterie			FM5	MAA2	
CANNATA	Léa	82600	Guitare			FM4	MAA1	ATG
CAPDEPON	Arthur	82170	Eveil 1					
CARDONNE	Ange	82600	Flute			FM1		
CARRIER	Agathe	82600	Piano					
CAZEAUX	Andréa	82600			LBC			
CHARNAY	Yann	82170	Guitare	Piano			MAA2	ATG
CHARRIER	Salomé	82600	Harpe			FM1	ChoraleAdos	
CONTENT	Philomène	82600	Alto			FM4	Cordes	
CONTENT	Joshua	82600	Eveil 1					
CONTENT	Anne Sophie	31330	Violon					
CORBON	Ella	82600	Piano			FM2		

DARNIS	Amaël	82600	Piano					
DASSAIN	Romane	82600	Clarinette				A440	
DAUJEAN	Charline	82600			A440			
DAUJEAN	Ophélie	82600	Trompette			FM4	OJ	
DAZA GAJEWSKI	Marty	82170	Clarinette			FM3	OJ	
DE SAINT BLANQUAT	Maxence	82600	Piano			FM1		
DE SAINT BLANQUAT	Jacques	82600	Guitare			FM1MA		
DECREMPS	Joëlle	82600			LBC			
DEGOS	Eloïse	82170	Violon			FM2	ChoraleE	
DELAHAYE	Manoé	82170	Basse				MAA3	
DELOISON	Mila	82600	Piano			FM1		ChoraleE
DELPECH	Olivia	82600	Piano			FM4		
DESPRAT	Caroline	82600	Clarinette				A440	
DEVAY	Gabriel	82170	Guitare			FM1MA		
DEVOS	Maïté	82600			LBC			
DEZEROT	Lisa	82600	Violon			FM4	Cordes	
DRUFFIN	Léon	82170	Eveil 1					
DUCAMIN	Erine	82600	Guitare			FM5	MAA1	
DUFOUR	Maelys	82600	Flute			FM2	ChoraleE	
DUFOUR	Gabriel	82600	Piano			FM2		
DUPREZ	Awen	82170	Violon			FM4	Cordes	
DURR	Samuel	82600	Clarinette			FM1	ChoraleE	
DZUDZEVIC	Zian	82600	Trompette				Cuivres	OJ
DZUDZEVIC	Nael	82600			A440			
FACCHIN	Lysiane	82600	Piano					
FAITOUT	Jamel	82170	Piano					
FAYET	Zita	82600	Eveil 2					
FELZINES	Lou	82600	Eveil 1					
GEE	Rébecca	82600			LBC			
GIRARD	Tristan	82600	Clarinette			FM5	A440	OJ
GRAINDORGE	Augustine	82600	Guitare			FM2MA	ChoraleE	
GRAINDORGE	Anton	82600	Guitare			FM5	MAA2	
GRENAPIN--LATEULE	Lou	82600	Basse			FM2MA	ChoraleAdos	
GRETHER	Judith	82700	Violon			FM1		
GRETHER	Charles	82700	Saxophone			FM1		
GRETHER	Rachel	82700	Piano			FM2		
GUERON	Sarah	82600	Batterie					
GUERON	Charlie	82600	Piano			FM3		
GUINOT	Samuel	82600	Guitare			FM3		
HERRERA	Violeta	82600	Piano			BMD	A440	ChoraleAdos
HERRERA	Valentin	82600	Piano			FM3	ChoraleE	

HOVAGUIMIAN	Léon	82600	Saxophone			FM3		
JAGET-MONTEL	Maho	82600	Eveil 1					
JOUANY	Chloé	82600	Basse			FM4	MAA1	
KERR	Lorelei		Violon			FM3	ChoraleAdos	
KINGUE	Catherine	82170	Ukulele					
KONOTOP	Jimmie	82600	Trombone			FM4	OJ	Cuivres
LACROIX LAGRANDEUR	Lison	82600	Violon				ChoraleAdos	
LACROIX LAGRANDEUR	Maïa	82600					OJ	Cuivres
LAMY	Emma	82600	Violon					
LASSERRE	Hortense	82600	Guitare					
LEROY-MARTY	Rémi	31330	Piano			BMD	MAA1	
LESONN	Giuliana	82600	Piano			FM2	ChoraleE	
LESTRADE	Pauline	82600	Flûte			FM3	OJ	
LIEVEAUX	Marianne	31620	Hautbois					
LONGAGNE	Antoine	82600	Eveil 2					
LOURENCO	Elsa	82600	Guitare			FM4	ChoraleAdos	
MABILLE	Joséphine	82600	Flûte				A440	
MAERTENS	Elise	31330	Saxophone			FM3	OJ	
MAGNE	Julie	82600	Clarinette			FM1		
MAILHOL	Marie Suzanne	82000	Chant				LBC	
MARIOTTO	Laurent	82600	Violon				Cordes	
MARLOT	Ethan	82600	Eveil 1					
MARMOUGET	Thibaud	82600	Saxophone					
MARSONI	Lynda	82170	Piano				LBC	
MAURE	Blandine	82600	Saxophone					
MAZZUCHINI	Colette	31330	Violoncelle					
MERCADIER	Lise	82600	Clarinette			BMD	A440	
MERCADIER	Arthur	82600	Trompette				Eveil 3	
MESMACQUE	Emmanuelle	82600	Chant					
MESMACQUE	Matthieu	82600	Clarinette			FM4	OJ	
MESTRINER	Nawel	82600	Piano					
MINVIELLE-COGNEE	Perrine	82600	Flûte			A440		
MOIOLI	Christophe	82600	Hautbois			A440		
MOREL-GILLOT	Louis	82600	Trompette	Piano		FM5	OJ	A440 / cuivres
MOREL-GILLOT	Lalie	82600	Clarinette			FM2	OJ	
MOYON	Louise	82600	Piano			FM2	ChoraleE	
ORY	Charles	82600	Guitare			FM1		
ORY	Elise	82600	Piano			FM3		
PAGANELLI	Virginie	82600	Piano					
PARANT	Kanto	82600	Piano					
PARANT	Sebastien	82600	Violon					

PATARD	Gabin	82600	Trompette			FM4	OJ	Cuivres
PEPIN	Michel	82600	Guitare					
POIRIER	Guillaume	82170	Violon					
PROUZET	Rafaël	82600	Eveil 2					
QUERALT CAUSSETTE	Mila	82170	Ukulele			FM1MA		
RADIGALES	Mélanie	82600	Saxophone				A440	
RADIGALES	Zachary	82600	Saxophone			BMD	A440	
RAIMBAULT	Augustin	82170	Trompette				A440	
RAIMBAULT	Faustine	82170	Flûte				A440	
RAIMBAULT	Louise	82170	Violoncelle				A440	
RIDAO	Morgan	82170	Batterie			FM4	MAA1	
RIOS	Stan	82170	Guitare			FM1MA		
RIVIERE	Randy	82600	Clarinette			FM4	A440	OJ
SECHET	Laura	82600	Violon				A440	
SENAC	Mathieu	82600	Piano					
SORTAIS	Kylane	82600	Eveil 2					
SORTAIS	Chadi	82600	Piano			FM2	ChoraleE	
SORTAIS	Ilyes	82600	Saxophone			FM3	OJ	
SOUQUET BASIEGE	Cécile	82600	Piano					
TAIAR	Emma	82600	Piano			FM2	ChoraleE	
THIESE	Isabelle	82600	Piano	Guitare		FM2		
VARLOT	Mélissa	82600	Piano			FM2		
VICART CROS	Carine	82600	Violoncelle					
VICART CROS	Lucille	82600	Piano			FM2		
WEILL	Grégoire	82170	Trompette			FM4	OJ	

Les effectifs 2022-2023

INSTRUMENT	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Accordéon	8	7	2	0	0	0
Batterie	5	6	6	5	6	4
Chant	5	6	2	3	1	2
Clarinette	8	10	14	13	13	12
Flûte à bec	0	0	0	0	0	0
Flûte traversière	13	12	11	9	9	6
Guitare (+basse+ukulélé)	23	23	21	18	18	20
Harpe	0	0	0	0	0	1
Hautbois	2	2	3	4	3	2
Piano	29	33	37	37	40	35
Saxophone	4	3	7	7	10	11
Trombone	1	2	3	2	1	1
Trompette	10	7	10	8	7	8
Violon (violon alto)	15	17	17	18	16	17
Violoncelle	8	8	9	7	7	4
TOTAL COURS "INSTRUMENTS"	**131**	**136**	**142**	**131**	**131**	**123**
Eveil 1 et 2	14	16	14	10	6	13
PRATIQUES COLLECTIVES						
Atelier (seul) enfant	3	5	2	4	2	3
Atelier (seul) adulte	3	3	0	0	0	0
Chorale (seule) Ados				1	0	0
Chorale (seule) enfants	5	1	1	1	2	0
LBDC / VOCAL SONG	9	9	10	6	5	5
Solfège enfants/adultes	1	2	1	0	1	0
TOTAL ELEVES	**166**	**172**	**170**	**153**	**147**	**147**
Elèves 2 instruments	6	10	9	5	3	4
TOTAL INSCRITS	160	162	161	147	147	143

Enfants	**Tarif 2021/2022** **Communauté de Communes**	**Tarif 2021/2022** **Extérieurs**	**Tarif 2022/2023** **Communauté de Communes**	**Tarif 2022/2023** **Extérieurs**
	1/2h ou collectif	1/2h ou collectif	1/2h ou collectif	1/2h ou collectif
Eveil	**205€**	**205€**	**205€**	**205€**
Instrument +Formation musicale +pratique collective	**320€**	**410€**	**320€**	**410€**
Instrument +Formation musicale sans pratique collective	**375€**	**480€**	**375€**	**480€**
Instrument seul + pratique collective	**230€**	**295€**	**230€**	**295€**
Instrument seul sans pratique collective	**285€**	**350€**	**285€**	**350€**
Formation musicale	**175€**	**225€**	**175€**	**225€**
Pratique collective	**70€**	**70€**	**70€**	**70€**
Adultes 18 ans	½ h ou collectif	1/2h ou collectif	½ h ou collectif	1/2h ou collectif
Instrument +Formation musicale +Pratique Collective	**385€**	**500€**	**385€**	**500€**
Instrument +Formation musicale sans pratique collective	**450€**	**585€**	**450€**	**585€**
Instrument seul + pratique collective	**280€**	**360€**	**280€**	**360€**
Instrument seul sans pratique collective	**335€**	**430€**	**335€**	**430€**
Atelier de Pratique collective	**150€**	**150€**	**150€**	**150€**
Formation Musicale	**205€**	**265€**	**205€**	**265€**

Les Cotisations

- Il y a des réductions pour plusieurs élèves d'une même famille
- Un élève qui prend un 2ème instrument compte comme un élève à part entière pour la cotisation comme pour la réduction
- Chaque élève paie en plus **3 €** de participation à la taxe SEAM pour les photocopies.
- La pratique Collective est un cours collectif : Chorale, Orchestre etc.

Année scolaire 2022 - 2023
Liste des enseignants de l'école de musique de la MJC de Verdun-sur-Garonne

Nom de l'intervenant	Disciplines enseignées	FTP (oui/non)	Professeur ou animateur	Temps Plein 24h	Temps partiel (hebdomadaire)	Statut	Diplôme Qualification	Parcours de formation envisagé
AUSSIGNAC Eric	Batterie	NON	Professeur	NON		CDI	Aucun	
BIDARD Loucas	Atelier Musiques Actuelles	NON	Professeur	NON		CDI	Diplôme en Musiques Actuelles amplifiées	
ESPAGNET Robin	Guitare	NON	Professeur	NON		CDD		
LE GOFF Jeanne	Violon + FM	NON	Professeur	NON		CDI	Fin d'Etudes Violon	
CHERIF David	Piano Hautbois	NON	Professeur	NON		CDI	Licence en musicologie DFE piano	
GABET Méguy	Piano + FM	NON	Professeur	NON		CDI	C.E.M Piano	D.E.M complet et DE
GABRIEL Léonie	Eveil musical Chorale + FM	NON	Professeur	NON		CDI	DUMI	
HERVOUET Nat	Chant Groupe vocal FM	NON	Professeur	NON		CDI	Professeur agrée	Formation diplômante
LABAYSSE Bérénice	Clarinette Orchestre Junior Orchestre A440 Directrice Ecole M.	NON	Professeur	OUI		CDI	D.E.M Clarinette	DE
LAGUILLE Léo	Trompette Ensemble Cuivres Co-Directeur Ecole M.	NON	Professeur	NON		CDI	Licence Musique D.E Trompette	
MARUEJOULS Luc	Saxophone	NON	Professeur	NON		CDI	C.E.M Saxophone	D.E.M
TAN Xiao En	Violoncelle	NON	Professeur	NON		CDI		
REVILLION Pauline	Flûte traversière	NON	Professeur	NON		CDI	D.E. DUMI	

LES PROFESSEURS de L'ECOLE DE MUSIQUE

Robin Espagnet
Prof de Guitare

Bérénice Labaysse
Prof de Clarinette

Nat Hervouët
Prof de Chant

Jeanne Legoff
Prof de Violon

David Cherif
Prof de Piano/Hautbois

Eric Aussignac
Prof de Batterie

Léonie Gabriel
Prof d'éveil musical

Léo Laguille
Prof de Trompette
Trombone

Xiao En Tan
Prof de Violoncelle

Loucas Bidard
Prof de musiques actuelles

Pauline Révillion
Prof de Flûte

Luc Maruejouls
Prof de Saxophone

Méguy Gabet
Prof de Piano

ECOLE DE MUSIQUE : BP 2022 - CR 2022 et BP 2023 - CR 2023 et BP 2024											
		BP 2022 - Compte de résultat				BP 2023 - Compte de résultat				BP 2024	
		Débit BP 2022	Crédit BP 2022	Débit CR 2022	Crédit CR 2022	Débit BP 2023	Crédit BP 2023	Débit CR 2023	Crédit CR 2023	Débit BP 2024	Crédit BP 2024
60210000	ALIMENTATION/BOISSONS	450		279,57		300		4,00		300	
60220000	PRODUITS D'ENTRETIEN							150,00		150	
60420000	SPECTACLE/MANIFESTATION	100								2 500	
60630001	PETIT EQUIPEMENT	1 700		92,30		2 000		432,32		500	
60630002	FOURN DIVERSES			1 804,00		1 800				500	
60640000	FOURNITURES BUREAU ET IMPRIMES	180		603,35		200		689,64		500	
60660000	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	100				100					
61310000	LOCATION			250,00							
61320000	INDEM PR UTILISATION DU BAT			10 372,98		10 400		12 446,07		12 500	
61510000	REVISIONS	500		570,00		500		411,30		400	
6156000	TRAVAUX DE REPARATION	300		533,20		200					
61610000	ASSURANCE	550		530,00		550		550,00		550	
61811000	PARTITIONS MUSIQUE	500		379,16		1 800		3 224,61		2 000	
62260000	HONORAIRES COMMISSAIRE COMPTE	1 200		1 220,00		1 250		1 220,00		1 250	
62261000	PRESTATAIRES DE SERVICE	2 980		1 728,00				3 080,00		2 300	
6256000	DEPLACEMENTS	250		341,45		250		398,55		400	
62570000	MISSION/RECEPTIONS (REPAS.	250		108,00		150		169,30		150	
62610000	LIAISON INFORMATIQUE			134,32							
62630000	FRAIS POSTAUX- MEDIAPOST	100		100,00		100		100,00		100	
62810000	COTISATIONS	300		263,70		300		258,40		250	
63110000	TAXE SUR LES SALAIRES	7 860		8 057,42		8 350		9 498,49		8 900	
63130000	PART. EMPLOY. FORMAT.CONTINUE	2 700		1 437,12		1 500		1 612,03		1 600	
63581000	TAXE SALAIRE SUR CONGES PAYES			116,72	155,84			184,01	116,72		
64110000	REMUNERATION PERSONNEL	124 600		124 706,00		125 550		136 610,24		132 400	
64120000	CONGES PAYES			1 113,29	1 456,10			1 704,36	1113,29		
64510000	URSSAF	13 900		15 544,06		15 800		20 067,08		17 150	
64530000	PREVOYANCE	2 700		2 704,12		2 800		3 094,32		2 950	
64531000	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	5 270		4 744,86		4 750		5 838,44		5 050	
64550000	CP MUTUELLE	1 300		1 304,28		1 350		1 319,10		850	
64581000	CHARGES SOCIALES CONGES PAYES			414,03	545,46			625,19	414,03		
64750000	MEDECINE TRAVAIL	600		606,00		600		528,00		550	
65150000	REDEVANCE POUR DROITS SEAM	500		462,83		500		462,83		450	

66820000	AUTRES CHARGES FINANCIERES - FB			120,00				112,64		100	
68150000	DOT PROV POUR RISQUES ET CHAR	4 000		2 964,28		3 000		4 283,60		4 400	
68162300	DAP CORPO MATERIEL INFORMATIQUE	1 050		1 052,87		1 000		1 434,50		450	
68162400	DAP CORPO MOBILIER	260		112,03		100		112,03		100	
68162500	DAP CORPO MATERIEL SECTION			794,31		800		1 149,06		1 150	
70611000	PARTICIPATION DES FAMILLES		45 100		37 871,38		40 850		41 540,00		42 300
70611002	ANCV				3 188,25		3 500		2 242,50		
70620100	RECETTES MANIFESTATIONS		600		421,00		500		69,40		4 000
70620500	RECETTES DIVERSES LIVRES		1 200		2 970,60		1 450		1 816,00		1 400
70830000	PRÊT INSTRUMENTS		1 300		1 522,25		1 000		1 115,00		1 150
74111100	SUB CCGSTG FONCTIONNEMENT		120 000		130 372,98		121 000		120 000,00		133 300
74111101	SUB CCGSTG BATIMENT						10 400		12 446,07		12 500
74130000	SUB CONSEIL DEPARTEMENTAL		6 000		5 850,00		5 800		6 556,00		5 300
	SUB CONSEIL DEPARTEMENTAL INVESTIS.						1 000				
7721000	PRODUITS EXCEPITIONNEL				2 764,50						
77710000	QUOTE PART DES SUB VIREES AU CR				499,39		500		499,39		500
78750000	REPRISE SUR PROV RISQUES ET CHARGES								8 018,20		
Total		**174 200**	**174 200**	**185 564,25**	**187 617,75**	**186 000**	**186 000**	**211 770,11**	**195 946,60**	**200 450**	**200 450**
Résultat					**2 053,50**				**-15 823,51**		

Présentation de l'établissement

Quelques chiffres…

L'école de musique existe à Verdun sur Garonne depuis 1980.

- Créée en 1980 et gérée par la MJC de Verdun
- A partir de 1991 elle est prise en charge par la Mairie

- En 1997 elle revient sous un statut associatif au sein de la Maison des Jeunes et de la Culture

- A partir de 2009 la Communauté de Communes l'intègre dans ses compétences suite au schéma départemental des enseignements artistiques. Elle est gérée et administrée par la MJC qui en est prestataire de service.

Verdun sur Garonne est une commune de 4 500 habitants. La Communauté de Communes « Pays de Garonne et Gascogne » compte 10 000 habitants. A partir de janvier 2017 la nouvelle Communauté de Communes "Grand Sud Tarn et Garonne" intègre l'ancienne.

En septembre 2022 l'école de musique comptait 147 élèves encadrés par 13 professeurs pour un total de 115h hebdomadaires. L'école de Musique de Verdun sur Garonne propose un enseignement de qualité, une sensibilisation à la musique qui s'inscrit dans une démarche d'action culturelle réfléchie en respectant la pluralité des besoins et des attentes exprimées. Elle permet aussi d'offrir à chaque élève la possibilité d'une pratique musicale collective.
Elle est ouverte à tous les élèves quel que soit leur âge, leur origine socioculturelle, leurs goûts et leur héritage culturel. Les enfants y ont une place privilégiée.

Mission

Mission générale

Depuis sa création, notre école concentre ses moyens en direction des missions essentielles confiées aux établissements d'enseignement artistique spécialisé :

- **L'enseignement artistique spécialisé de la musique :** apprentissage instrumental, chant, formation musicale, pratique musicale collective

- **La participation à la vie culturelle locale et départementale** : la diffusion des productions liées à l'activité pédagogique de l'établissement, les relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels locaux, les projets en partenariat avec d'autres écoles de musique du département

Objectifs

Généraux

- Permettre l'accès à la musique quel que soit l'âge ou l'aptitude
- Contribuer à favoriser l'épanouissement individuel à travers le plaisir de l'expression artistique
- Apprendre le langage musical en vue d'une pratique amateur ou professionnelle
- Favoriser la musique d'ensemble
- Permettre aux élèves de se produire lors de concerts publics
- Susciter des échanges entre élèves et ensembles à l'intérieur de l'école de musique ainsi qu'avec des partenaires extérieurs

Spécifiques

- Inciter les élèves à être assidus, à s'investir activement, écouter, reproduire, comprendre
- Inciter, aider les professeurs à observer, écouter, comprendre, s'adapter, inventer…

Le fonctionnement de l'école

- **La direction de l'école de musique assure :**

  L'accueil des élèves et des parents, les inscriptions et l'encaissement des cotisations
  L'organisation logistique des cours, des salles et du personnel
  L'administration propre à l'école de musique
  La mise en place et le suivi pédagogique
  L'organisation et la coordination des concerts et spectacles de l'école de musique
  L'organisation des examens de fin d'année

Bérénice LABAYSSE - Directrice Administrative
Léo LAGUILLE - Directeur Adjoint

- **La Maison des Jeunes et de la Culture assure :**

  L'administration générale et budgétaire garant du bon fonctionnement de l'école de musique
  Le secrétariat, la comptabilité et les salaires.

L'équipe pédagogique

En septembre 2022 l'équipe est composée de 13 professeurs dont 1 à plein temps (la directrice)

Méguy GABET :	prof. de piano, FM
Léonie GABRIEL :	prof. d'éveil musical, chorale, FM
Loucas BIDARD :	prof. de musique actuelle
Robin ESPAGNET :	prof. de guitare
Pauline REVILLION :	prof. de flûte traversière
Eric AUSSIGNAC :	prof. de batterie
Bérénice LABAYSSE :	Directrice, prof. de clarinette, orchestre junior, orchestre A440, FM
Luc MARUEJOULS :	prof. de saxophone
Léo LAGUILLE :	Directeur Adjoint, prof. de trompette, trombone, ensemble de Cuivres
Jeanne LEGOFF :	prof. de violon, ensemble à cordes FM
Xiao En TAN :	prof. de violoncelle
Nat HERVOUËT :	prof. de chant, atelier chant
David CHERIF :	prof. de piano, hautbois

Les effectifs

A la rentrée de septembre 1998 l'effectif était d'une centaine d'élèves, à la rentrée 2022 l'école de musique enregistrait 147 élèves dont 94% appartiennent à la Communauté de Communes.

Quels types de public ?

Nous pouvons classer les publics de l'école de musique en quatre grandes catégories :

La première catégorie concerne **le très jeune public** (de quatre à six ans c'est-à-dire de la classe de Maternelle moyenne Section au CP)

Les enfants sont en âge de l'école maternelle et viennent pour un éveil à la musique qui peut commencer dès 4 ans (moyenne section) et se termine avec l'entrée en classe de CE1. Ce premier moment d'éveil permet aux enfants de s'initier peu à peu à l'univers de la pratique de la musique et prépare son entrée en formation musicale et au choix d'un instrument.

La deuxième catégorie **concerne le jeune public** (de sept à douze ans c'est-à-dire de la classe de CE1 à CM2)

L'essentiel des inscriptions concerne un public d'enfants, préadolescents et d'adolescents qui suit un cursus d'enseignement musical complet (formation musicale, cours d'instrument et pratique collective de chorale et/ou orchestre).
Souvent ce sont les parents qui orientent l'enfant vers une pratique musicale mais parfois l'envie vient de l'enfant qui réclame un instrument précis. Cependant ce choix reste encore trop souvent déterminé soit par une projection, plus ou moins importante, des envies des parents soit basé sur des critères de commodité, de budget, de confort et d'esthétique. La motivation première des jeunes élèves reste le plaisir éprouvé lors des premières séances voir les premières années.

La troisième catégorie concerne **le public d'adolescents et jeunes adultes** (12 à 25 ans)

Contrairement au jeune public ils sont souvent motivés par des attentes précises :

- Prendre des cours d'instruments propres à la musique amplifiée (guitare, basse, batterie) ou des cours de chant
- Progresser rapidement dans un domaine spécifique
- Maîtriser une esthétique musicale précise (folk, rock, métal etc.)
- Echapper aux contraintes d'un enseignement musical classique

La quatrième catégorie concerne **le public adulte** (25 ans et plus)
Il exprime des attentes variées :

- Débuter ou reprendre un instrument avec ou sans but précis
- Intégrer un ensemble de pratique collective (chorale, orchestre)

Les Locaux et leur équipement

Bureau	Bureau, chaises, 2 ordinateurs portables, armoires
Salle SAMBA	Piano droit, 3 pianos électriques, 2 batteries, xylophone, chaîne Hi-Fi, petite sono, tableau blanc, chaises, tables, pupitres, petit instrumentarium, armoires, grosse caisse
Salle OCTAVE	Piano droit, tableau blanc, chaises, tables, pupitres, lecteur CD, enceintes, armoires
Salle TEMPO	2 Pianos droits, tableau blanc, chaises, table, pupitres, miroir, lecteur CD, armoire
Salle ARPEGE	Piano droit, tableau blanc, chaises, table, pupitres, miroir, armoire, lecteur CD

L'école de musique utilise de manière permanente ou ponctuelle l'atelier des arts plastiques, le cinéma

Le parc instrumental et matériel

- Petits instruments de percussion, percussions africaines (djembes, doums, congas)
- 4 pianos droits, 3 pianos électriques, 1 synthétiseur, 2 batteries
- Instruments de prêt FDSM (saxophones, clarinettes, trompettes, cornets, flûtes etc.)
- Instruments école de musique (guitares, violons, flûtes etc.)
- Une chaîne stéréo, lecteurs de CD portables, Enceintes Bluetooth
- Ensemble de sonorisation portable, amplis, micros
- Une sonorisation complète pour concerts
- Partitions, livres et CD

Organisation de l'enseignement

Organisation des cycles et études

- **Cycle "Eveil"** s'adressant aux élèves de 4 à 7 ans. (MS à CP) Ce cycle est une phase d'initiation préalable au 1er cycle qui va permettre à l'élève de s'initier puis de s'orienter et faire son choix de pratique vocale ou instrumentale

- **Cycle I** complet de formation musicale, formation instrumentale et pratique collective d'une durée de 5 ans en FM. La 5ème année est consacrée au BMD (Brevet Musical Départemental) qui clôture et valide le 1er cycle
- **Cycle II** ce cycle est mis en place depuis la rentrée 2019. Après le BMD nous proposons quatre modules à valider en quatre ans qui nécessite les connaissances acquises en 1er cycle. En ce qui concerne l'instrument l'évaluation se fera sous forme de projet musical (voir le Projet d'établissement 2019-2022),
- **Cycle libre** destiné aux adultes cherchant une pratique musicale de loisirs. Ces adultes pourront intégrer et renforcer les classes d'ensemble de l'école de musique

Eveil musical

2 cours accueillent les élèves avant l'entrée en cycle I

Une classe d'enfants de 4 à 5 ans : **Eveil I** (scolarisés en moyenne et grande section)
Une classe d'enfants de 6 ans : **Eveil II** (année de CP)

L'objectif principal est de sensibiliser et de développer les aptitudes par la mise en relation du corps avec le monde sonore, le mouvement et l'espace.

L'éveil musical permet de :

- Développer la curiosité, la créativité et l'expression de l'enfant
- Former l'oreille le plus tôt possible
- Mettre en place des repères (perception, vocabulaire…) dans le monde des sons
- Favoriser les conditions qui permettent à l'enfant d'aborder par la suite, s'il le désire, des activités musicales plus spécialisées vocales ou instrumentales

Formation musicale

La formation musicale est un apprentissage de la lecture de la musique, une formation rythmique et théorique, une éducation de l'oreille ainsi qu'une préparation à la musique d'ensemble. Elle a pour objectif de donner, par des moyens adaptés, des connaissances pratiques et théoriques de base ainsi qu'une culture et une ouverture musicale. Le cycle I est de 5 ans et se clôture avec la présentation du Brevet Musical Départemental (BMD).

La durée des cours est de 1h30 hebdomadaire. La formation musicale est obligatoire pour tous les élèves jusqu'au niveau BMD.

Après le BMD un cours de M.A.O peut offrir à l'élève la possibilité de réinvestir ses acquis dans un contexte de réalité actuelle de découvrir toutes sortes de musiques, de saisir des démarches d'artistes et bien sûr de construire une culture musicale.
Un cours de culture musicale se propose d'élargir les connaissances.

Pratique instrumentale

14 disciplines instrumentales sont enseignées (2022-2023)

Batterie, clarinette, chant, flûte traversière, guitare (acoustique, électrique) guitare basse, ukulélé, hautbois, piano, saxophone, trompette, trombone, violon, violoncelle.

Les élèves peuvent accéder aux cours d'instrument à partir de 7 ans (année de CE1).

L'élève débute un instrument en même temps que la 1ère année de formation musicale. Cependant l'âge d'admission peut varier suivant la morphologie de l'enfant et de l'instrument choisi.

La durée du cours d'instrument est de 30 minutes en 1er cycle, 45 minutes en 2ème cycle (avec un coût supplémentaire).

Pratique collective

Outre la pratique instrumentale individuelle proposée, il est indispensable de permettre aux élèves de s'exprimer d'une manière collective.

La pratique collective n'est pas obligatoire mais elle est fortement encouragée par la différenciation des tarifs. Le fait de participer à une pratique collective ouvre droit à un tarif préférentiel.

Actuellement cette majoration tarifaire pour ceux qui ne participent pas à une pratique collective est étendue à l'ensemble des élèves, enfants comme adultes, portée par la conviction que l'école de musique vit à travers sa musique d'ensemble quand, par ailleurs, dans une époque dite "individualiste" la tendance à prendre des cours de musique pour pratiquer dans sa chambre certes, une réalité pendant la période du Covid, mais ce n'était qu'exceptionnel !

La chorale "enfants" et la chorale "Ados"

La chorale accueille essentiellement les élèves des classes de formation musicale. Les enfants non-inscrits en instrument etc. peuvent y participer moyennant une cotisation modeste. La chorale enfants regroupe les enfants de 7 à 9 ans. (CE1 à CM1/CM2). La chorale "Ados" regroupe les jeunes d'environ 10 à 15 ans (CM2 et collège).

L'atelier chant

C'est un cours collectif de chant qui regroupe des adultes essentiellement mais reste ouvert aux grands élèves (fin collège, lycée).
Public : admission libre

L'orchestre junior

Pour aider les jeunes instrumentistes à s'habituer à jouer ensemble. Un tremplin pour l'Orchestre "A440" dirigé par Bérénice Labaysse (1h par semaine). Public : A partir d'un an d'instrument, admission sous conditions.

L'orchestre "A440"

Un orchestre cordes, bois et cuivres dirigé par Bérénice Labaysse (1h30 par semaine)
Public : grands élèves, admission sous conditions.

L'orchestre à cordes

Un orchestre cordes mélangeant violons et violoncelles, dirigé par Jeanne LE GOFF, professeur de violon.
Public : admission sous conditions (1h tous les 15 jours).

Atelier Musiques Actuelles

Atelier de musiques actuelles avec des enfants dirigé par Loucas BIDARD professeur de Guitare.
Public : admission sous conditions (1h par semaine).

Ensemble de cuivres

Atelier de divers instruments en cuivre (trompette, trombone) dirigé par Léo LAGUILLE professeur de trompette.
Public : admission sous conditions (1h par semaine).

Evaluation des élèves

- L'évaluation a pour but de situer l'élève et de permettre son orientation
- Elle permet de vérifier que l'ensemble des connaissances et acquisitions prévues ont été assimilées
- Elle permet à l'élève d'avoir une idée de l'étendue de ses progrès ou de ses lacunes

En formation musicale

Evaluation continue, plusieurs contrôles de l'ensemble des connaissances dans le courant de l'année. Un résultat global permet l'accès au niveau supérieur ou bien au constat qu'il faut revoir le même niveau.

En instrument
Un examen d'instrument (les ABC, Auditions Bilan Conseils) a lieu une fois par an devant un jury composé par les professeurs de l'école. Aucun jury extérieur n'est sollicité, essentiellement pour des raisons budgétaires. La participation des adultes est facultative.

A la fin du 1er cycle les élèves se présentent au Brevet Musical Départemental (le BMD) examen mis en place par TGAC avec la participation de toutes les écoles volontaires du département.

Le BMD comporte un volet instrumental et un volet Formation Musicale. Cependant les deux unités peuvent ne pas être présentées la même année.

Un brevet qui récompense la fin du 2ème cycle reste en projet.

Même si un "redoublement" est rarement vécu agréablement, l'école de musique fait son maximum pour ne pas faire sentir ce moment comme un échec.

Aucun élève n'est tenu d'obtenir des résultats en un délai fixé et le redoublement peut, en théorie, se faire sans limitation dans le temps.

La vie de l'école de musique

Chaque année l'école de musique organise un certain nombre d'événements qui jalonnent sa vie interne. Les concerts changent d'une année à l'autre, en voici quelques exemples.

- Divers concerts à thème
- Le concert des débutants
- Un concert des ensembles électriques
- Un concert orchestre et chorale enfants, conte musical etc.
- Auditions
- Vernissages

Le projet d'établissement 2019-2023

Il est le fruit de 3 réunions avec les professeurs au cours de la saison 2018-2019.
Il donne l'orientation générale de l'école de musique pour les 3 années à venir et une évaluation sera effectuée à terme pour en tirer le bilan.

Evaluation de l'ancien Projet d'Etablissement

L'ancien projet d'établissement (2015-2018) portait essentiellement sur les points suivants :

1) Le développement des pratiques collectives.

En 2015, soit au début de l'ancien projet d'établissement, les effectifs étaient les suivants :

- Orchestre Junior : 10
- Orchestre A440 : 14
- Orchestre A tempo : 8

A la rentrée 2020 les effectifs ont évolué :

- Orchestre Junior : 24
- Orchestre A440 : 21

Nous constatons alors la nette progression des effectifs des orchestres Juniors et A440 (environ 50% d'augmentation).
Les autres pratiques collectives à l'école de musique à savoir : Les chorales enfants, ados et adultes, l'atelier guitare, l'atelier de cuivres, l'atelier musiques actuelles sont à effectifs stables, ou en progression.
La saison 2019-2020 a connu la naissance de l'orchestre à cordes.
Nous estimons donc que l'évaluation de l'ancien projet d'établissement est très positive et continuera sur cette belle lancée.

2) La création d'un Orchestre pérenne

Cet orchestre avait pour but de proposer une suite aux orchestres déjà existants, touchant ainsi un public adulte moins susceptible de partir pour entamer des études.
Concernant cet orchestre « A tempo », les effectifs sont restés stables, environ 10 personnes, jusqu'à la fin de la saison 2018-2019. Malheureusement, suite au départ du chef d'orchestre, cette activité n'a pu être maintenue, faute de candidats à la reprise.

3) L'incitation à la pratique collective

Pour atteindre cet objectif, il est apparu nécessaire de développer toutes les classes d'instruments susceptibles d'alimenter les différents orchestres.
Par conséquent nous devions limiter le surpeuplement des classes de piano et de guitare.
En ce qui concerne ces classes, il a été décidé de limiter l'accès aux adultes en leur imposant des tranches horaires autres que celles prévues pour les enfants (début d'après-midi ou toute fin de soirée). Ceci est désormais mis en place.
De plus, le nombre d'élèves en piano et en guitare est limité et stable (piano environ 40, guitare environ 21). Lors des inscriptions, les élèves sont fortement encouragés à choisir un instrument d'orchestre.

4) La création d'un Orchestre à l'école

Ce projet a été étudié par le biais d'un échange avec l'école de musique de Castelsarrasin, et l'école primaire DUCAU. Cependant le projet n'est pas allé plus loin car les interventions à l'école de Verdun sur Garonne, à cette époque, n'étaient plus d'actualité.
Ce projet reste néanmoins toujours en cours de réflexion.

5) La communication

Pour améliorer la communication sur l'offre à l'école de musique et sa visibilité, il a été décidé de réfléchir à différents supports.
Par exemple un trombinoscope de l'école de musique a été mis sur le site de la MJC en plus de l'information générale.
Suite au changement de communauté de communes, une plaquette d'information de toutes les écoles de musique a été éditée.

Projet d'établissement 2019-2023

Objectifs Généraux

- Permettre l'accès à la formation musicale quel que soit l'âge ou l'aptitude.
- Contribuer à favoriser l'épanouissement individuel à travers le plaisir de l'expression artistique.
- Apprendre le langage musical en vue d'une pratique amateur ou professionnelle.
- Favoriser la musique d'ensemble, le partage, susciter des échanges entre élèves et ensembles à l'intérieur de l'école de musique ainsi qu'avec des partenaires extérieurs.
- Permettre aux élèves de se produire lors de concerts publics
- Favoriser le développement d'une personnalité artistique, la créativité.
- Favoriser, inciter, aider, les professeurs à s'adapter et à se réinventer par le biais du dialogue et de formations.
- Favoriser la curiosité, la rencontre du spectacle vivant.
- Faire en sorte que les élèves et professeurs puissent se réaliser et aller au bout de leurs possibilités.

Objectifs spécifiques déjà en place

- Apprendre un instrument de musique ou du chant en vue d'une pratique amateur, (ou professionnelle si l'élève le souhaite) en s'adaptant au maximum aux possibilités, grandes et petites de chacun.
- Apprendre le langage musical international qui offre le plus de possibilités aux élèves en leur donnant les clés pour une autonomie musicale. Cet apprentissage forme l'oreille, ouvre l'esprit et permet la compréhension du monde complexe du son.
- Aborder tout style de musique dans un esprit d'ouverture.
- Apprendre à jouer à deux et plus : écouter/s'écouter, s'adapter, ressentir, prendre plaisir.

- Inciter les élèves à être assidus, s'entraîner et à s'investir activement.

Orientations 2019-2023

1) **Mise à jour de l'organisation du 1er Cycle**
2) **Créer un 2ème Cycle**
3) **Réfléchir, approfondir et remanier l'évaluation des élèves**

Dispositifs opérationnels déjà en place

- Cours individuels
- Cours collectifs (Orchestres/Chorales/Groupes/Ensembles)
- Cours FM multi-instruments
- Incitation à la formation des profs :
  1) Formations Arts et Culture (anciennement ADDA 82)
  2) Formations prises en charge par l'OPCA (Uniformation)

Dispositifs opérationnels à mettre en place

« Favoriser l'interactivité donne une meilleure implication des élèves. »

- Cours en groupe à mettre en place surtout pour la 1ère année
- Cours ponctuels (ex. Master classes)
- Cours faits par des grands élèves aux plus jeunes en individuel et en collectif (chorale)
- Répétitions par pupitre lors des journées de travail d'orchestre par les plus grands élèves.
- Parcours "Passerelle" intégré dans l'année d'Eveil 2. Un parcours pour découvrir les instruments les moins connus en petits groupes à des horaires définis à l'avance.
- La création d'un orchestre à cordes pour mieux tenir compte de la spécificité de ces instruments qui ont du mal à s'intégrer dans un orchestre dominé par les instruments à vent.

Programme d'action

Préambule

Toute pédagogie réfléchie doit tenir compte des paramètres d'apprentissage suivants :

- **Savoir :** comprendre le langage et la culture musicale écrite et jouée
- **Savoir-faire :** Acquérir des compétences instrumentales techniques et musicales, faire des choix
- **Savoir être :** autonome, ponctuel, polyvalent, capable de s'adapter, motivé, investi dans des projets, curieux, créatif

Les objectifs spécifiques des savoir-faire peuvent être définis dans chaque discipline. Les savoir-être sont communs.

Dans tout projet il y a des valeurs :

- Valeurs Artistiques *(technicité liée à la capacité d'expression)*
- Valeurs Sociales *(Altérité, interaction entre personnes)*
- Valeurs Cognitives *(Connaissances acquises au cours du projet)*
- Valeurs Emotionnelles *(Psychologiques, affectives, sensibilité)*

Dans un même projet nous ne travaillons pas sur toutes les valeurs mais nous en privilégions une ou deux. Si les valeurs ne sont explicitées chacun se positionne sur sa propre grille de valeurs. Ce n'est pas nécessaire de classifier les valeurs mais d'avoir connaissance de celles qui les motivent. Les valeurs peuvent s'appliquer aussi au public sans être les mêmes.

Exemple : Le concert « Balade Nocturne » de l'année 2019 a mobilisé les valeurs Sociales/Emotionnelles
A la suite de l'événement, il y a eu une évaluation des valeurs prédéfinies, sous forme de grille d'évaluation remplie par chaque professeur participant. Le résultat de l'évaluation a été présenté et discuté lors d'une réunion des professeurs.

La pédagogie c'est avant tout l'art de se renouveler, de s'adapter.

1) Mise à jour de l'organisation du 1er Cycle

- Cours de Formation Musicale générale de 1h30 hebdomadaire.
- Cours d'instruments individuels/en groupe selon la possibilité de l'instrument/niveau de 30min à 45min hebdomadaires.

- Pratique collective dès la 1ère année (Chorale au départ puis orchestre et autres ensembles instrumentaux par la suite).
- Evaluation continue et sommative.
- Participation obligatoire à un concert et une audition par an au minimum
- Participation obligatoire au Brevet Musical Départemental, en formation musicale, et fortement conseillé en instrument.

Le constat est que le 1er cycle était établi dans son fonctionnement mais pas clairement défini dans la pratique.

2) La mise en place d'un 2ème Cycle

La décision de la nécessité d'un 2ème cycle est le fruit d'une réflexion collective mais également :

- Suite à l'observation d'une certaine démotivation des élèves ayant terminé le 1er cycle.
- Suite au stage sur l'Evaluation organisé par « Arts et Culture » (ancienne ADDA) avec Jean-Pierre Seyvos *(Jean-Pierre Seyvos est compositeur et a été chef de projet du CANOPÉEA (Collectif pour des Assises Nationales Ouvertes, sur les Pratiques, l'Education et les Enseignements Artistiques.)*

Organisation du 2ème cycle

- Cours d'instruments individuels de 30min à 45min hebdomadaires.
- Pratique collective
- Evaluation continue et sommative sous forme d'audition publique.
- Participation obligatoire à un concert et une audition par an au minimum.
- Validation de quatre modules sur une période de quatre années avec possibilité de continuer un module au-delà de sa validation.

Les modules :

- **M.A.O** : Musique assistée par ordinateur
- **Culture Plein les Poches (CPP)** : Culture musicale qui a pour objectif de développer le goût/avis/culture
- **Cozy musique** : Musique de chambre (à partir de trio)
- **Atelier impro** : création, accompagnement, rythme

Un module sur les outils numériques peut être aussi proposé de manière ponctuelle sur une ou deux journées.

Organisation générale du 2nd cycle

Dès l'obtention du BMD de Formation Musicale, les deux modules à valider sur une période de 2 ans, sont :

- M.A.O
- CPP

Dès l'obtention du BMD instrument (ou après validation de la M.A.O et de la CPP), les deux modules à valider sur une période de 2 ans, sont :

- Cozy musique
- Rythme et improvisation

Cette nouvelle organisation du 2ème cycle devra se faire progressivement car elle suppose trois changements majeurs pour les élèves :

- Un changement « psychologique »

A partir de la mise en place d'un 2ème cycle, l'obligation de participer à un des nouveaux modules revient à continuer un cours collectif encore 4 ans alors que jusqu'à présent les élèves ayant terminé le 1er cycle en formation musicale continuaient leurs études musicales en instrument et pratique collective sans autre obligation.

- Un changement organisationnel

La mise en place d'un 2ème cycle implique de participer à un cours collectif et donc potentiellement 3 fois dans la semaine pour des élèves de l'âge du collège ou lycée avec le travail scolaire plus prenant.

- Un changement financier

Le 2ème cycle a un coût identique à celui du 1er cycle alors que l'ancienne formule impliquait un allégement de la cotisation pour les familles.

3) L'évaluation des élèves

Réflexion

- L'évaluation doit permettre de valoriser ses forces et ne pas pénaliser ses faiblesses
- Si on traite l'évaluation comme sujet à part elle risque de perdre tout son sens pédagogique. Elle sera plus fructueuse, quand elle s'insèrera dans un projet plus motivant

Cycle 1 :

- **Nouvelle organisation générale des Auditions Bilan-Conseils (ABC)**

Le jour des ABC :
Les élèves passent individuellement devant un jury constitué de professeurs munis d'une **feuille avec des critères et indicateurs préparés par chaque professeur par niveau.**
Débriefing sans les élèves et le prof de l'élève recueille les commentaires. Plus de notes ni d'appréciation globale. Par contre réponse à la question : **L'élève pourrait-il présenter le niveau au-dessus l'an suivant.**
La Valeur Artistique est à privilégier lors des ABC

Au prochain cours suivant les ABC :
Chaque professeur donne le bulletin annuel aux élèves et fait un débriefing complet et **formatif** en présence du parent quand c'est possible. (**RDV donné en avance**)
Bulletin annuel : Appréciation du travail de l'année (Contrôle continu)
: Appréciation de l'évaluation (ABC)

- **Les niveaux**

Dans un souci de clarification **le nom des niveaux** est simplifié et sera le suivant :

Initiation : 1ère année d'instrument
D1 *(Débutant 1) :* 2ème année d'instrument
D2 *(Débutant 2) :* 3ème année d'instrument
D3 *(Débutant 3) :* 4ème année d'instrument
D4 *(Débutant 4) :* 5ème année d'instrument
P1 *(Préparatoire1) :* 6ème année d'instrument
P2 *(Préparatoire2) :* 7ème année d'instrument
BMD 8ème année d'instrument

- ✓ Ceci reste le parcours classique, possible avec un apprentissage très progressif qui convient à un élève aux capacités de travail moyennes.
- ✓ **Il va de soi que les professeurs sont libres de dispenser la case "Initiation" et de faire avancer à leur discrétion les élèves qui en sont capables.**

- **Choix des morceaux**
  Dans la mesure du possible et selon les instruments, proposer plusieurs choix aux élèves dans un même niveau. Il est souhaitable que l'élève soit consulté dès le début dans un souci de développer un sens du goût et de choix musical tout en maintenant un apprentissage technique nécessaire à chaque instrument.

Exemple retenu en piano pour 2019 : (ceci tient compte de la spécificité du piano, à adapter selon l'instrument)

- *Initiation et D1 : Choix entre 2 morceaux*
- *D2 et D3 : Choix entre 3 morceaux*
- *D4 à P2 : Un morceau imposé et un morceau au choix parmi 3 propositions*

Cycle 2

- **Nouveau principe d'évaluation**

Préparation en amont :

Un projet est à établir avec l'aide de son professeur durant toute l'année. L'élève doit le concevoir du début à la fin : choisir la ou les œuvre(s), mise en scène, éclairage, micro, M.A.O etc… Tout est à sa disposition (dans la limite du raisonnable).

Le jour des ABC :

L'évaluation des 2nd cycle se déroule sous forme de concert. En soirée ou en fin d'après-midi, pour se produire en situation et être noté en conséquence.
Le jury sera composé de professeurs de l'école de musique, assis dans le public. Il sera là pour évaluer la maitrise instrumentale ainsi que la conception du projet de l'élève.
Les Valeurs Artistique et Cognitive sont à privilégier lors des ABC 2nd Cycle.

Au prochain cours suivant les ABC :

Un Bilan complet sera aussi à effectuer en présence des parents et de l'enfant, la semaine après l'audition.

Ce projet ambitieux, innovant et enthousiasmant sera évalué tout au long des 3 prochaines années par l'ensemble des professeurs et élèves :

- D'une manière formelle au moyen de formulaires de satisfaction.
- Lors de réunions avec les professeurs.
- De manière informelle à travers l'écoute et le dialogue constants entre parents, élèves et professeurs.

REGLEMENT INTERIEUR

MODALITES D'INSCRIPTION

- L'inscription est annuelle et donne lieu à une facturation annuelle. Le paiement (en chèque ou espèces) doit être effectué **avant** le début des cours et **en totalité**. Il peut être fractionné en 10 chèques maximum.
- **Toute année commencée est due. Les abandons en cours d'année n'ouvrent droit à aucun remboursement et doivent obligatoirement faire l'objet d'un signalement au directeur**.
- Toutefois, les désistements (dûment justifiés) et signalés avant le début de l'année scolaire seront intégralement remboursés.
- Pour les anciens élèves, les réinscriptions se font en fin d'année scolaire. La réinscription n'est pas automatique.
- Pour les nouveaux élèves, les inscriptions ont lieu à la même période lors de journées de pré-inscription et début septembre dans la mesure des places disponibles.
- A la fin de la période aucune inscription n'est acceptée en cours individuels. Il est possible d'intégrer un cours collectif sur acceptation du professeur responsable.

Tarifs

- Les tarifs sont décidés par délibération du Conseil d'Administration de la MJC
- Ils sont fixés pour l'année scolaire, ils peuvent être modifiés chaque année.
- Les tarifs des familles extérieures à la Communauté de Communes du pays de Garonne et Gascogne sont majorés.
- La 2ème inscription dans une même famille ouvre droit à une réduction de 5%
- La 3ème inscription dans une même famille ouvre droit à une réduction de 8%
- La 4ème (et au-delà) inscription dans une même famille ouvre droit à une réduction de 10%
- La participation à un atelier de musique collective donne droit à un tarif préférentiel.

FONCTIONNEMENT

Général

- L'école fonctionne à partir de la semaine suivant la rentrée scolaire jusqu'au 30 juin en tenant compte du calendrier scolaire.
- La fréquentation régulière des cours est exigée. Toute absence doit être signalée au professeur concerné. Un registre de présence est tenu par le professeur.
- L'absence répétée, non justifiée d'un élève dans les cours d'instrument et/ou formation musicale peut remettre en cause sa réinscription surtout pour les instruments très demandés.
- L'absence d'investissement personnel d'un élève, constatée par le professeur tout au long de l'année et consignée sur le bulletin annuel peut remettre en cause sa réinscription surtout pour les instruments très demandés.
- Le comportement des élèves ne doit pas nuire au bon déroulement des cours.
- Une liste du matériel nécessaire est donnée en début d'année, les instruments et certains ouvrages spécifiques sont à la charge des familles.
- Les rencontres des parents ou des élèves avec les professeurs s'effectuent en dehors des heures de cours, sur rendez-vous.

- Les absences des élèves dans un cours d'instrument ne seront pas rattrapées
- Le cours d'un professeur absent ponctuellement **pour cause de maladie** n'est pas rattrapé.
- Au-delà de 3 absences (ou en cas de maladie prévisible) l'école de musique s'engage à faire le maximum pour trouver rapidement un professeur remplaçant.
- Le cours d'un professeur absent ponctuellement pour raison **personnelle** (ex. concert) est rattrapé
- Les téléphones portables des élèves doivent être éteints pendant les cours.
- Téléphone du secrétariat de la MJC au 05 63 27 01 70 (heures d'ouverture)
  Téléphone de l'école : 05 63 27 01 76 (pendant les heures de permanence.)
  Adresse mail: musique@mjc82.com

Les photocopies

- L'usage de la photocopie d'œuvres éditées est illégal (Code de la Propriété Intellectuelle). La photocopie des partitions de musique est tolérée dans la limite de la loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au Code de la Propriété Intellectuelle.
- Toute copie d'un texte protégé doit obligatoirement porter une vignette S.E.A.M. (Société des Editeurs et Auteurs de Musique) en cours de validité, dans la limite de 10 par élève pour l'année scolaire, conformément à la convention annuelle de l'établissement avec cet organisme.
- L'école de musique décline toute responsabilité en cas de contrôle des photocopies détenues par un élève dans l'établissement.
- Les photocopies sont interdites lors des auditions et examens.

Responsabilité

- Les élèves mineurs sont sous la responsabilité des parents jusqu'à la prise en charge par le professeur et dès la fin du cours.
- Les parents doivent accompagner l'élève et s'assurer de la présence du professeur.
- L'école de musique fera son maximum pour prévenir de l'absence d'un professeur sans que cela soit une obligation car les délais sont souvent courts.

LES ETUDES MUSICALES

- Avant 6 ans : Eveil musical général.
- A 6 ans (CP) : Eveil spécifique, année pré solfège.
- A partir de 7 ans (CE1) cursus instrument (1/2h) / formation musicale (1h30) par semaine. La participation à un atelier de musique d'ensemble (chorale/orchestre selon le niveau) est fortement encouragée (voir tarifs).
- La participation à un orchestre ou atelier instrumental est proposée par le professeur d'instrument.

Les instruments

- L'âge d'admission peut varier suivant la morphologie de l'enfant et en fonction de l'instrument choisi.
- L'élève mineur présente obligatoirement un examen dans son instrument à la fin de l'année scolaire.
- L'école de musique possède certains instruments qui peuvent être loués la 1ère année pour permettre une découverte. Une location en 2ème année et au-delà est fonction de la disponibilité.

La formation musicale

La formation musicale est un apprentissage de la lecture de la musique, une formation théorique et rythmique, une éducation de l'oreille ainsi qu'une préparation à la musique d'ensemble. Elle a pour objectifs de donner, par des moyens adaptés, des connaissances théoriques de base ainsi qu'une culture et une ouverture musicale.

- Les 2 premières années : c'est l'apprentissage des fondamentaux pour tous instruments
- Les 3 années suivantes sont en fonction de l'instrument :
- Cursus BMD (cordes, vents et piano) et présentation des élèves aux BMD (Brevet Musical Départemental)
- Cursus hors BMD possible seulement pour guitare et batterie. (Autres instruments sur dérogation et à l'initiative collégiale des professeurs)
- La 6ème année est consacrée à la mise en pratique des acquis par la manipulation d'un logiciel d'écriture de la musique et l'harmonisation de mélodies simples et/ou à la poursuite de la FM (modulable selon les années)
- Les contrôles et examens de fin d'année ont pour but d'évaluer les acquisitions.
- L'évaluation est continue, à la Toussaint (en 1ère année) en décembre, février et en juin. Un résultat global permet l'accès au niveau supérieur ou bien au constat qu'il faut revoir le même niveau.
- Les élèves débutants collégiens peuvent avoir un parcours adapté selon l'âge et l'instrument choisi.

Je, soussigné_____déclare avoir pris connaissance des modalités du règlement interne ainsi que du règlement général de la MJC, et m'engage à les respecter. ***(Signature)***